
La réforme parlementaire vue par les députés

par Clifford Lincoln, Rob Merrifield, Stéphane Bergeron, Lorne Nystrom, Bill Casey

Le 21 mars 2001, le leader du gouvernement à la Chambre, M. Don Boudria, a présenté une motion visant à créer un Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes. Constitué du vice-président, au poste de président, et des leaders à la Chambre des cinq partis représentés aux Communes, le Comité a reçu pour instruction de présenter un rapport en juin 2001 au plus tard. Il a été convenu qu'aucun changement ne serait apporté au Règlement de la Chambre des communes sans le consentement unanime de tous les membres du Comité. Après que les leaders à la Chambre ont prononcé leurs discours, un certain nombre de députés ont exprimé leurs points de vue à l'occasion d'un débat qui s'est poursuivi jusqu'aux petites heures du matin. Suivent des extraits, légèrement révisés, de ce débat.

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Les institutions les plus traditionalistes, comme les églises ou les monarchies, se démocratisent aujourd'hui parce qu'elles réalisent qu'il faut être plus près du peuple. Il faut vivre avec son temps. Pourtant, notre Parlement ici reste figé dans la tradition.

Prenons un petit exemple. Lorsque le Président se lève, les trois petits pages qui sont obligés d'être assis à ses pieds se lèvent aussi. S'il s'assied, ils s'asseyent. Quelle est la raison de tout cela? Moi, je pense que c'est symptomatique d'une petite tradition qui, aujourd'hui, est complètement désuète, antidémocratique et qui ne bonifie pas la vie de ces pages qui viennent ici aujourd'hui.

Je pense à tous ceux que nous avons comme collègues ici. Est-ce qu'on les appelle par leur nom? Mais non. On appelle le député «l'honorable député de Bellechasse-Etchemins-Montmagny-L'Islet» ou bien on parle du «honorable member for Hastings-Frontenac-Lennox and Addington».

J'ai visité bien des parlements où les gens s'appellent par leur nom, et ce n'est pas un crime que d'appeler quelqu'un Smith ou Tremblay. Ils apprennent à se connaître. Le paradoxe de cet endroit, c'est que je suis l'honorable député de Lac-Saint-Louis. Quand je vais aux séances du comité, je ne suis plus honorable, je suis Lincoln. Où est la logique dans tout cela? Si c'est bon pour un comité, ce devrait l'être aussi pour la

Chambre, n'est-ce pas? Au sein du comité, je connais tous les membres par leur nom. Il y a un certain lien qui se développe. J'aimerais pouvoir appeler le député de Regina-Qu'Appelle par son nom. Ce serait bien plus amical que de l'appeler par le nom de sa circonscription.

Quant aux votes, je crois vraiment très profondément qu'il faut inverser le système où tous les votes, à l'exception des votes libres, sont considérés comme des votes de confiance. Tous les votes devraient être considérés comme des votes libres.

Je voudrais simplement donner certaines statistiques sur la Chambre des communes britannique que j'ai obtenues il y a quelque temps. À la Chambre des communes britannique, les votes dissidents font partie du paysage depuis fort longtemps. Dans les années 70, le quart des votes au Parlement britannique étaient des votes dissidents. Durant la première session de la législature de 1983 à 1987, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, la Chambre a tenu 62 votes par appel nominal au cours desquels 137 députés conservateurs d'arrière-ban ont inscrit 416 voix contre le gouvernement.

Ici, cela serait considéré comme une hérésie parce que toute forme d'expression allant à l'encontre de la volonté du gouvernement est perçue comme un acte déloyal. Je ne vois rien de déloyal là-dedans. J'y vois plutôt une preuve

d'intelligence et de respect pour ma conscience et pour mes électeurs. Je classe les votes de confiance, réalité à laquelle aucun gouvernement n'échappe, complètement à part des autres votes, où les députés pourraient s'exprimer librement, sans que cela n'ébranle le gouvernement.

En ce qui a trait au code d'éthique, l'actuel Président et député de Kingston et les Îles, coprésidait en 1997 un comité qui a produit un code de conduite officiel à l'intention des sénateurs et des députés. Certains députés qui siègent ici aujourd'hui ont fait partie de ce comité, dont le rapport dort sur les tablettes. Pourquoi ne pourrions-nous pas adopter ce code de conduite officiel pour tous les députés et sénateurs? Pourquoi ne pas lui donner une existence officielle? Pourquoi ne pas créer un poste de conseiller responsable devant le Parlement du Canada? Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas l'intégrer aux règles qui régissent la conduite des parlementaires. Il s'agit d'une mesure essentielle que nous devrions adopter rapidement.

En ce qui concerne les projets de loi d'initiative parlementaire, ceux que j'ai présentés au cours des six dernières années sont tous restés sur les tablettes. Récemment, j'ai gagné. Par miracle, mon nom a été tiré, comme à la 6/49. J'ai ensuite comparu devant un comité, qui a jugé que le projet de loi n'était pas suffisamment important pour faire l'objet d'un vote. Mon projet de loi aura donc fait l'objet d'un débat pendant une heure à la Chambre, avant d'expirer au *Feuilleton*.

J'ai examiné comment les choses se passent au Parlement britannique. Il y a des différences frappantes. Au Parlement britannique, durant la période 1983-1987, 70 des quelque 415 projets de loi d'initiative parlementaire présentés au Parlement, soit 17 p. 100, ont reçu la sanction royale.

Chez nous, durant la période entre le 13 mai 1991 et le 2 février 1996, 428 projets de loi d'initiative parlementaire ont été présentés. De ce nombre, 163 ont été sélectionnés et seulement huit ont été adoptés. Autrement dit, seulement 5 p. 100 de ces projets de loi ont été sélectionnés et à peine 2 p. 100 sont devenus des lois. Ces projets de loi avaient pour objet de faire de la crosse et du hockey des sports nationaux et d'autres choses ridicules de ce genre. Très peu de mesures sérieuses deviennent lois.

Tous les projets de loi d'initiative parlementaire devraient faire l'objet d'un vote. Nous devrions avoir l'aide nécessaire pour présenter ces projets de loi. J'admets que nous devons établir une limite quant au nombre de projets de loi d'initiative parlementaire; un par député, cela m'irait. Nous devons cependant avoir la chance de les débattre ici.

Je crois aussi que les comités devraient être beaucoup plus libres pour ce qui est des votes. Je suis très heureux, en tant que président d'un comité, de voir que ce sont maintenant les membres du comité qui élisent le président. Je crois aussi que, durant l'étude des mesures législatives, les comités devraient être libres et ouverts. Les secrétaires parlementaires devraient

jouer le rôle de témoins experts aux comités et non faire partie des comités.

J'ai été ministre à l'Assemblée nationale du Québec et j'ai dû, à ce titre, témoigner pour défendre mes mesures législatives jusqu'au bout. Je sais que, avec la charge de travail des ministres, ce n'est pas toujours possible. Ainsi, laissons le secrétaire parlementaire assumer cette fonction au lieu qu'il siège en tant que membre du comité durant l'étude d'un projet de loi.

Je crois également que le Bureau de régie interne de la Chambre des communes et je ne dénigre certes pas les membres de ce bureau qui travaillent de façon zélée et consciencieuse devrait être beaucoup plus transparent.

Les présidents de comités, d'un jour à l'autre, ne savent pas exactement comment leurs budgets seront respectés. Au milieu de l'année, ils doivent supplier pour obtenir d'autres allocations de déplacement. On devrait prévoir une beaucoup plus grande participation des membres des comités, de leurs présidents et des députés en général.

Une grande réforme s'impose. Je voudrais aborder d'autres questions comme la réforme électorale et les pouvoirs de l'exécutif. Cependant, je crois sincèrement que nous devons commencer quelque part. En ce qui concerne le Règlement, je pense que nous pouvons réformer notre Parlement qui feraient que je ne serais pas moins libéral, moins membre du gouvernement ou moins membre de l'opposition, si je me retrouvais dans l'opposition.

Je lutterai avec acharnement pour les choses dans lesquelles je crois. En même temps, je me sentirai libre d'agir. Je ressentirai la dignité d'être un député. J'aurai le sentiment que le peu d'intelligence que j'ai, le peu de pouvoir créateur dont j'ai hérité peuvent s'exprimer, au lieu que je ne fasse que mon devoir, que je me contente de participer à des votes en votant comme on me le dit et de jouer seulement mon rôle de simple député en tout temps.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): La Chambre des communes, à mon avis, doit rendre compte à la population du Canada. Les droits et obligations des députés de représenter le point de vue de leurs électeurs n'existent plus. Le gouvernement semble bien plus intéressé à conserver le pouvoir qu'à représenter la volonté populaire.

Je ne suis à la Chambre que depuis quelques mois, mais je me suis déjà rendu compte qu'en dépit de tous les durs efforts des députés de tous les partis, la Chambre des communes n'est qu'une machine à voter. Hier soir, j'ai assisté à la mise aux voix de 16 motions en l'espace de quelques minutes, à la mise aux voix automatique de mesures largement rédigées par des fonctionnaires non élus du cabinet du premier ministre.

Il incombe aux députés, au gouvernement et à l'opposition de ramener le Parlement en arrière.

Je suis arrivé à la Chambre en pensant que je pourrais apporter une contribution constructive à l'étude de projets de loi pressants et participer à des débats sérieux sur d'importantes questions. Au lieu de cela, j'ai vu des choses comme hier où nous avons tourné le dos à la question très importante de l'aspect économique de la crise agricole sévissant dans tout le pays. Nombre de députés n'ont pu prendre part à ce débat. Le présent débat pourrait durer toute la nuit.

Nous sommes contrôlés par le premier ministre. Mon grand-père a combattu dans les deux guerres mondiales. Il est allé à la guerre défendre la démocratie afin que nous puissions aujourd'hui tenir des débats à la Chambre. Il a lutté pour la liberté. Des jeunes hommes et des jeunes femmes de 18, 19 et 20 ans ont donné leur vie pour que nous puissions nous livrer ici à un débat. Je suis triste lorsque je pense que les Canadiens ont été conquis par un dictateur sans même un seul coup de feu.

Nous pouvons changer la situation en adoptant le vote libre. Nous pouvons travailler à la réforme du Parlement. Beaucoup d'aspects ont été abordés aujourd'hui et tous méritent que l'on en prenne bonne note, mais je crois que le meilleur changement serait que chacun des députés puisse voter selon sa conscience, car il nous revient de faire valoir la volonté de nos électeurs.

Le gouvernement a-t-il oublié qu'il y a à peine quatre mois les citoyens du pays ont élu chacun d'entre nous? En quatre brefs mois nous avons oublié qui nous représentons. Nous devons modifier la façon dont le gouvernement travaille et tenir compte de ceux qui nous ont élus ici.

Nous faisons des paiements illicites aux Canadiens avec leur propre argent; on gaspille de l'argent pour des programmes inutiles et on ne leur rend pas de comptes. Le Cabinet se plie à l'influence des bureaucrates et des groupes d'intérêt spéciaux. L'adoption du vote libre nous placera sur la voie de la réforme parlementaire et c'est une voie que nous devons adopter très rapidement à mon avis.

Il est très intéressant de constater que les députés ministériels estiment que si un projet de loi d'initiative ministérielle est rejeté ou si un projet de loi, une motion ou un amendement de l'opposition est adopté, cela fera tomber le gouvernement et ils devront démissionner. Je ne peux voir d'où vient cette idée. C'est archaïque.

Les députés libéraux d'arrière-ban doivent se soumettre à la volonté du premier ministre, qui, comme la brute de l'école, ne cesse de les tyranniser. Les brutes font la loi jusqu'à ce que quelqu'un se dresse devant elles pour les défier. Or, personne ne les défie vraiment ou ne songe à trouver une voie de sortie.

Je sais que les députés d'en face sont des gens qui travaillent vraiment fort. J'ai parlé à beaucoup d'entre eux. Voici l'occasion pour eux de se faire entendre. Ils peuvent parler à leurs collègues et faire quelque chose pour le pays qui soit bien au-delà de tout ce qu'ils ont pu faire jusqu'à présent.

La Chambre des communes compte 301 députés qui ont le pouvoir d'apporter des changements. Ce sont eux qui

établissent les règles et à qui on a confié la responsabilité de faire des lois. Je ne demande pas aux députés de voter pour une chose en laquelle ils ne croient pas, et je ne m'attends pas à voir le premier ministre arriver et enlever leur muselière aux députés d'arrière-ban qui sont assis là, afin de permettre la tenue d'un vote libre dans cette enceinte.

En tant que députés démocratiquement élus, nous avons le pouvoir d'apporter des changements, et ce, dès demain matin, si nous démontrons la volonté politique de le faire en adoptant une motion qui ne considère aucun vote comme un vote de non-confiance, de telle sorte que nous ayions véritablement un vote libre dans cette chambre. Il suffirait que 30 députés libéraux d'arrière-ban réalisent leur plein potentiel et influencent le gouvernement comme ils ne l'ont jamais fait auparavant. C'est tout ce qu'il faudrait. Nous pourrions changer le Canada et ne jamais revenir en arrière. Ce serait tellement facile.

Je ne pense pas qu'il faille blâmer les bureaucrates. Je crois qu'il faut faire notre devoir. Nous devons prendre des mesures à ce sujet sous peu. Les députés d'arrière-ban ont le potentiel d'être plus que de simples machines à voter. Je les invite à le devenir, car ils se doivent à eux-mêmes et à leur pays d'être plus que cela.

Tout de suite après les élections du 27 novembre 2000, je suis venu à Ottawa avec quelques députés pour être initié aux rouages du Parlement. Il y en avait de tous partis représentés à la Chambre. Nous étions pleins d'enthousiasme. Nous venions d'être élus. On nous donnait la chance de changer le Canada, de gérer notre pays, de faire une différence. En parlant avec mes collègues, je me suis aperçu qu'ils étaient extrêmement emballés à l'idée d'un vote libre. Ils pensaient que c'était une chose qu'ils pouvaient et devaient faire.

Il est intéressant maintenant de voir à quel point, ils ont abandonné leurs idéaux et leurs principes. Si ces murs pouvaient parler, ils nous parleraient des grands dirigeants qui ont siégé dans ces mêmes fauteuils, qui ont lutté pour un Canada meilleur, qui ont fait ce qui s'imposait pour leurs électeurs.

J'exhorte tous les députés à respecter la vision de nos pères fondateurs et à voter en faveur d'une motion permettant la tenue de votes libres, car les députés le doivent à notre pays. C'est le meilleur pays du monde, et nous devons le protéger. Nous pouvons le faire et nous devrions le faire maintenant.

M. Stéphane Bergeron (Verchères-Les-Patriotes, BQ): Il me fait grand plaisir de participer à ce débat tenu en vertu de l'article 51(1) du Règlement. Il vise à faire en sorte que nous puissions discuter à la Chambre de toute la question de la réforme du Règlement, consolider les acquis qui nous apparaissent pertinents, faire les changements qui nous apparaissent judicieux pour faire en sorte que cette Chambre

soit une institution parlementaire moderne et qu'elle réponde aux attentes de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

À cet égard, je dirais que, de plus en plus, on perçoit un certain cynisme dans la population, une perte de confiance à l'égard des institutions politiques et, d'une façon plus générale, à l'égard des hommes et des femmes appelés à occuper ces fonctions ici même dans cette Chambre.

Rappelons-nous que le 21 avril 1998, nous avons déjà eu l'occasion, en vertu du même article 51(1) du Règlement, de faire un tel débat dans cette Chambre. Mais, malheureusement, ce débat ne s'est pas traduit par des modifications au Règlement. J'ose espérer que cette fois-ci, ce débat ne sera pas vain, qu'il ne sera pas inutile et que nous pourrions voir un aboutissement significatif de ce débat par des modifications substantielles au Règlement, de telle sorte, comme je le disais, que les procédures de cette Chambre correspondent davantage aux attentes qu'ont les citoyennes et les citoyens du Canada et du Québec de ce que devrait être une institution politique représentative.

Nous n'avons pas malheureusement, jusqu'à présent, modifié comme nous aurions dû le faire le système électoral et le système parlementaire par des changements à notre Règlement. Nous devons souhaiter que le processus qui sera mis en place à travers ce comité puisse donner lieu à des résultats. J'ose espérer que ce comité pourra faire preuve de la transparence requise pour que nous puissions obtenir des résultats qui correspondent non seulement aux attentes des citoyennes et des citoyens, mais aussi aux vœux exprimés ici dans cette Chambre.

J'y vais rapidement avec ma liste d'épicerie, à la lumière des commentaires que j'ai eu l'occasion d'entendre des deux côtés de la Chambre à titre de collègue.

D'abord, au niveau de la présidence des comités, si on veut faire en sorte que les comités puissent opérer de façon la plus non partisane possible, de façon la plus consensuelle possible, il faut faire en sorte d'éliminer, autant que faire se peut, les références partisans à l'intérieur des comités.

Évidemment, ma première recommandation viserait une meilleure répartition des sièges de présidence et de vice-présidence entre l'opposition et le gouvernement. Il faudrait que ce ne soit pas exclusivement des députés ministériels qui soient appelés à assumer les présidences de comités.

Il y a plusieurs exemples d'un mode de fonctionnement semblable, que ce soit à l'Assemblée nationale à Québec ou à la Chambre des communes à Londres. Tout indique que celui-ci est fort utile, fort productif et très positif.

Il faudrait ultimement, contrairement à ce que prévoit actuellement le Règlement, que le Président de la Chambre puisse intervenir lorsqu'un problème sérieux survient en comité. Malheureusement, lorsque les décisions qui sont prises en comité contreviennent au Règlement, au bon sens et à l'intérêt même de la démocratie en comité, il faudrait que les

députés aient une instance d'appel ultime à laquelle ils pourraient s'adresser.

Dans les circonstances, je crois que le Président de la Chambre serait la personne tout à fait indiquée, puisqu'il est élu par l'ensemble des collègues de cette Chambre. On ne peut donc pas l'accuser de quelque partialité que ce soit. Il devrait donc pouvoir être un juge impartial et neutre qui pourrait, le cas échéant, rendre une décision ultime pouvant être équitable et juste dans les circonstances.

Je pense que les citoyens s'attendent à ce que les députés à la Chambre puissent voter plus souvent en fonction des intérêts de leur circonscription et en fonction de leur conscience, plutôt qu'en fonction de la ligne du parti. Trop souvent, les citoyens ont l'impression que leurs députés sont devenus davantage des instruments de leur formation politique que des instruments de représentation de leurs circonscriptions à la Chambre des communes, au Parlement.

Il faudrait instaurer une plus grande souplesse pour les députés de voter librement, non seulement sur des questions morales, mais sur une foule de questions touchant la gestion gouvernementale. Pour ce faire, il faudra redéfinir le concept de confiance. Il faudra que le gouvernement, à chaque fois qu'on votera, n'ait pas nécessairement l'impression qu'il s'agit d'un vote de confiance à son égard.

Outre les questions budgétaires, peut-être pourrions-nous créer un mécanisme par lequel, si le gouvernement était défait à la Chambre, il pourrait, dès le lendemain, proposer une motion visant à demander à la Chambre s'il a toujours sa confiance. Dans un tel cas, un gouvernement ne tomberait pas automatiquement lorsqu'il serait défait sur une mesure quelconque. Le gouvernement serait simplement appelé à demander à la Chambre s'il a toujours sa confiance.

Nous avons vu une tendance dommageable et pernicieuse au cours des dernières années à laquelle le gouvernement a recouru de plus en plus fréquemment, soit les motions de clôture et les motions d'allocation de temps. Il faudrait faire en sorte qu'un mécanisme soit institué par lequel le gouvernement devrait justifier et expliquer les raisons pour lesquelles il recourt à cette mesure, qui doit être une mesure d'exception.

D'ailleurs, le Règlement le prévoit. En effet, à l'article 78, on prévoit que cela doit être une mesure de dernier recours. Comme le Règlement fait référence à la notion d'abus des usages de la Chambre, peut-être pourrions-nous permettre au Président de juger s'il y a effectivement abus des usages de la Chambre.

Si le Président est jugé apte à rendre une décision quant à la répétitivité, à la frivolité ou à l'aspect abusif des amendements présentés par les parlementaires, je crois qu'il devrait être tout aussi indiqué que le Président puisse se prononcer sur le caractère abusif, de la part du gouvernement, d'un recours trop fréquent aux motions d'attribution de temps et aux motions de clôture.

Pour éviter la situation très déplaisante, très désagréable et très embarrassante dans laquelle nous nous sommes trouvés, au cours de la dernière législature, lors de l'étude en troisième lecture du projet de loi sur la réforme de la Loi électorale, nous devrions pouvoir être en mesure de permettre à au moins un représentant ou une représentante de chacune des formations reconnues en cette Chambre de pouvoir s'exprimer à chacune des étapes de l'étude d'un projet de loi ou lors de chaque débat. On ne peut pas se retrouver dans la même situation où seulement deux des cinq formations politiques présentes à la Chambre ont pu faire valoir leurs points de vue par l'intermédiaire de leurs porte-parole.

À mon avis, tous les sujets soumis à l'attention des parlementaires devraient pouvoir faire l'objet d'un vote. Je parle ici des affaires émanant des députés, des débats d'urgence et des fameux débats exploratoires. Il faudra évidemment définir un nouveau mécanisme pour choisir les projets de loi qui seront appelés à être étudiés par cette Chambre. Mais une fois que la Chambre se penche sur un projet de loi ou une motion, d'autant s'il s'agit d'un projet de loi ou d'une motion émanant des parlementaires, il serait tout à fait indiqué qu'ils puissent se prononcer sur ce projet de loi ou sur cette motion soumis à l'attention de la Chambre.

Il faudrait prévoir un mécanisme par lequel la Chambre serait appelée à ratifier formellement les traités internationaux signés par le gouvernement du Canada, comme cela se fait dans la plupart des démocraties du monde. Le Canada à cet égard est une exception à la règle et pas nécessairement une exception méritoire. Le système actuel au Canada fait en sorte qu'il n'est pas nécessaire pour le gouvernement de faire ratifier par le Parlement les traités qu'il signe. C'est un anachronisme et cela devrait être révisé.

Il est important de procéder à une modification du calendrier parlementaire. Le leader parlementaire du gouvernement joue un peu le pique-assiette lorsqu'il décide ce qui, dans les règlements de Westminster, est important ou pertinent pour la Chambre des communes du Canada. Mais il y a un certain nombre de ces usages en vigueur à Londres qui ne semblent pas nécessairement faire son affaire et il n'en parle pas dans ces cas-là.

La modification du calendrier parlementaire a été faite à Londres il y a déjà un certain nombre d'années. Ils ont pris en considération un certain nombre de facteurs et ils ont allégé le calendrier parlementaire. Cela ne veut pas dire pour autant que nous siégerions moins longtemps. Les heures seraient réparties différemment. La journée du vendredi ne serait pas nécessairement abolie, mais transformée. Nous pourrions, par exemple, étudier les affaires émanant des députés le vendredi. Nous pourrions avoir, comme c'est le cas à Londres et à Québec, une interpellation par laquelle nous sommes appelés à débattre plus en profondeur, avec le ministre responsable, d'un sujet en particulier.

Il est important de prendre en considération que mis à part l'Ontario, tous les parlementaires de cette Chambre représentent des circonscriptions qui sont plus vastes que celles de leurs homologues des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale. Ce sont donc des circonscriptions qui comptent beaucoup plus de citoyens et de citoyennes. Le fait est que les députés à la Chambre des communes siègent beaucoup plus longtemps et beaucoup plus souvent que leurs homologues dans les différentes provinces et au Québec. Conséquemment, nous avons beaucoup moins de temps pour couvrir des circonscriptions beaucoup plus grandes et servir un nombre de citoyens beaucoup plus important.

Je pense que nous devrions examiner cette réalité, tout autant que nous devons prendre de plus en plus en considération les attentes de nos concitoyennes et concitoyens à cet égard, de même que le fait que les parlementaires ont aussi des familles. Si nous voulons, tout particulièrement, intéresser davantage de femmes à la vie publique, nous devons être en mesure de concilier vie politique et vie familiale.

Il y a donc lieu d'envisager une réévaluation du calendrier parlementaire, réformer les choses de telle sorte que nous puissions permettre à tous les parlementaires ou à un très grand nombre de parlementaires de passer au moins une journée par semaine dans leur circonscription, excluant bien sûr les fins de semaine, pour faire du travail de bureau et s'occuper des affaires de leurs concitoyennes et concitoyens.

Il faudrait penser à un assouplissement des règles entourant la forme de présentation des pétitions. Cela pose un problème sérieux pour nos concitoyennes et concitoyens qui ne sont pas nécessairement au fait de tout le jargon parlementaire qui, spontanément, peuvent lancer une pétition sur une question d'intérêt public, qui présentent la pétition à leur député et qui se font répondre : « Ce n'est pas dans la forme réglementaire, nous ne pouvons pas la déposer à la Chambre. »

Cela contrevient à l'esprit même du principe voulant que les citoyens et citoyennes puissent présenter des pétitions au Parlement du Canada. Il faut donc faire en sorte de rendre cette forme réglementaire naturellement accessible aux citoyennes et aux citoyens.

Pour éviter des situations embarrassantes, comme celles que nous avons vécues avant 1994 et celles que nous avons pu vivre au cours des dernières années, il faudrait faire en sorte que les motions d'opposition soient jugées « non amendables », si je puis me permettre l'expression.

Il faudrait faire en sorte que les travaux des comités puissent être télédiffusés beaucoup plus facilement, tout en respectant, bien sûr, les lignes directrices qui ont été définies par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Vous vous en souviendrez, monsieur le Président, puisque vous siégiez vous-même, à l'époque, au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, ces règles directrices respectent les règles mises en vigueur pour la télédiffusion des débats de la Chambre.

Il faudrait également prévoir un assouplissement des règles d'acceptation des débats d'urgence. Très souvent, nous vivons des réalités dans différentes régions du Canada et du Québec que nous voulons porter à l'attention de la Présidence. Il peut arriver que la Présidence, pour une foule de raisons fort légitimes, ne perçoivent pas bien l'importance des questions soulevées par les députés. Conséquemment, il serait important que nous puissions assouplir les règles des débats d'urgence, d'autant plus que ceux-ci n'empiètent pas sur les heures régulières des travaux de la Chambre.

M. Lorne Nystrom (Regina-Qu'Appelle, NPD): J'ai d'abord été élu en 1968. J'en suis à mon neuvième mandat à la Chambre des communes, ayant manqué la période de 1993 à 1997. J'ai noté de nombreux changements, changements négatifs, selon moi, en ce qui concerne le sérieux des questions étudiées et le respect manifesté par le gouvernement à l'endroit du Parlement.

Il y a quelques minutes, dans le couloir, un ami me disait que le gouvernement n'a vraiment aucun respect pour la Chambre des communes et je pense qu'il y a beaucoup de vrai dans cette affirmation. En 1968, par exemple, il y avait de nombreux grands parlementaires, des gens comme John Diefenbaker, Allan MacEachan, Ged Baldwin, Stanley Knowles, Tommy Douglas, David Lewis et Réal Caouette.

Dans ce temps-là, le gouvernement semblait avoir plus de respect pour la Chambre et il y avait nettement plus de véritables débats. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, je ne pense pas qu'une seule annonce importante ait été faite par le gouvernement ailleurs qu'à la Chambre des communes. Un ministre entrait à la Chambre, il faisait une déclaration et les partis d'opposition lui répondaient.

Peu à peu, l'usage a évolué. Il a changé plus radicalement après l'élection du gouvernement actuel, en 1993. Même à l'époque de Brian Mulroney et des conservateurs, il semblait y avoir plus de compromis à la Chambre. À cette époque, j'ai siégé au Comité des finances, qui était présidé par M. Blenkarn. C'était l'un des nombreux comités qui avaient un semblant d'indépendance, une certaine autonomie par rapport au gouvernement.

Il me semble qu'il doit y avoir entre l'exécutif et le Parlement une certaine tension féconde. Le Parlement doit exiger des comptes de l'exécutif, mais cela ne se fait pas, à l'heure actuelle. C'est l'une des raisons pour lesquelles notre vie politique s'enfonce dans un tourbillon de négativisme de plus en plus profond.

L'esprit de parti n'était pas moins vif. Au contraire. Des gens comme John Diefenbaker, Tommy Douglas ou Allan MacEachan étaient farouchement partisans, et ils étaient des parlementaires hors pair. Il y avait de grands débats, à l'époque, et le Parlement voulait vraiment dire quelque chose. C'était le centre de l'activité, en ce qui concerne l'élaboration des

politiques. Tout cela est maintenant révolu en très grande partie.

C'est la crise qui s'annonce pour notre institution, pour le respect auquel elle n'a plus droit au Canada. Nous avons aujourd'hui un débat à la Chambre et, pendant que j'y participe, j'entends 10 à 12 autres députés qui parlent et c'est normal. Les députés eux-mêmes ne prennent pas cet endroit très au sérieux. Dans la journée, des comités ont évidemment siégé en même temps que la Chambre. La Chambre est de moins en moins l'endroit où se prennent les véritables décisions ayant des répercussions utiles. Je crois que nous devons envisager sérieusement une véritable réforme parlementaire.

Une réforme électorale s'impose aussi. Il nous faut examiner la possibilité de réaliser une certaine représentation proportionnelle. Il faut faire quelque chose à propos du Sénat. Je crois qu'il faudrait l'abolir, mais beaucoup estiment qu'il faut le réformer. Les sondages montrent que 5 p. 100 seulement des Canadiens appuient désormais l'actuel Sénat qui n'est ni démocratique ni élu et, pourtant, décennie après décennie, les parlementaires appuient sans réserve cette institution. Il faut faire quelque chose, et vite.

À la Chambre, il faut commencer par les votes de confiance. Il y a beaucoup trop de votes de confiance à la Chambre des communes. Nous avons le système parlementaire qui lie le plus les mains des députés. Notre Parlement est modelé sur le Parlement britannique et il n'est pas rare qu'un projet de loi soit rejeté aux Communes britanniques.

Le gouvernement Blair a été extrêmement populaire au cours des trois ou quatre premières années et il l'est toujours. Il a vu beaucoup de ses projets de loi rejetés par ses propres députés de l'arrière-ban. La même chose est arrivé au gouvernement conservateur de Madame Thatcher. Margaret Thatcher était extrêmement populaire; elle a exercé une grande emprise sur son pays avec son programme et elle l'a considérablement marqué de son idéal. En dépit de cela, il lui est arrivé plusieurs fois de perdre des votes sur certains projets de loi à la Chambre des communes. Et alors? Tant mieux. C'est d'autant plus démocratique.

Je rencontre chaque jour des députés d'arrière-ban qui sont terriblement frustrés parce que, contrairement à eux, les députés de l'opposition peuvent faire des discours et critiquer une politique ou recommander une nouvelle vision ou une nouvelle orientation. Ils n'ont pas cette même liberté en raison du Cabinet du premier ministre. Le CPM et le Bureau du Conseil privé ont le pouvoir de nommer les ministres, les présidents de comité et les secrétaires parlementaires, en plus de prendre des décisions concernant les voyages, les nominations et les différents postes d'influence.

Il faut mettre un terme à ce système. Il faut apporter des changements si on veut que le Parlement soit plus pertinent à l'avenir. Nous devons réduire le nombre de votes de confiance. Ces votes ne devraient être donnés qu'à propos de lois

budgétaires, de projets de loi de finances et de choses importantes comme le discours du Trône, qui expose la vision du gouvernement pour la prochaine législature. Ces choses doivent changer.

Les comités doivent jouir d'une plus grande indépendance. Le Président de la Chambre des communes est élu par scrutin secret sur lequel les whips n'ont aucune prise. Nous avons eu au moins deux présidents qui n'étaient probablement pas les candidats favoris du premier ministre en exercice. Les députés ont voté librement pour la personne qui, selon eux, pourrait le mieux remplir les fonctions de la présidence.

Pourtant, on n'applique pas le même principe pour le choix des présidents des différents comités de la Chambre des communes. On ne peut pas voter librement et secrètement pour la personne qui nous semble la plus compétente pour présider le comité. Ce que nous pouvons être timides à la Chambre des communes.

Je donne un autre exemple. Le Comité des finances a étudié le projet de loi C-8 sur les institutions financières. C'est le projet de loi le plus volumineux dans toute l'histoire du pays. Le texte compte 900 pages et touche environ 14 000 pages de textes de loi. C'est un projet de loi très gros et très compliqué. Il recommande, entre autres, la création d'une nouvelle agence de protection du consommateur. Le ministre des Finances est censé nommer le commissaire de cette agence de protection du consommateur.

J'ai proposé un amendement bien mineur selon lequel, avant d'être annoncée, la nomination du commissaire de cette agence soit renvoyée au Comité des finances non pas pour qu'il la ratifie, mais pour qu'il l'étudie et donne son avis. Tous les ministériels siégeant au comité ont voté contre ma proposition. Tous les députés de l'opposition ont voté en faveur. Nous n'avons même pas pu nous donner le pouvoir d'examiner le candidat proposé par le ministre avant qu'il ne soit officiellement nommé. Cela n'aurait été qu'un aspect minuscule, presque insignifiant, de la réforme parlementaire à approuver, mais nous sommes tellement bêtes que nous sommes restés campés sur nos positions.

Pour changer le système, il faudrait que les ministériels de l'arrière-ban se donnent des pouvoirs et que les députés de l'opposition se donnent des pouvoirs et parviennent, à l'occasion, à dire non au gouvernement, comme cela se fait en Grande-Bretagne et dans à peu près tous les autres pays démocratiques du monde.

Il n'y a aucune raison pour que les comités parlementaires ne jouissent pas d'une plus grande indépendance pour pouvoir présenter des projets de loi et fixer le calendrier législatif. Rien ne justifie qu'un secrétaire parlementaire vienne à un comité permanent à titre de membre de ce comité et dicte la façon de voter sur chaque amendement proposé.

Les députés devraient demander combien de temps a duré l'examen du Comité des finances. On a consacré peut-être une heure et demie. Ce fut un exercice futile, car le secrétaire

parlementaire était le premier à prendre la parole au sujet de chaque amendement proposé par l'opposition et il les a tous rejetés. Tous les députés du parti ministériel ont rejeté les amendements. Tous ceux de l'opposition ont voté en faveur. Les seuls amendements qui ont été acceptés, ce sont ceux proposés par le gouvernement. Là encore, il n'y a que le secrétaire parlementaire qui a pris la parole au sujet de ces amendements. Quel sorte de système parlementaire est-ce là?

Nous devrions désigner des membres qui seraient plus permanents au sein des comités parlementaires. Les députés du parti ministériel, surtout, mais pas seulement eux, s'y succèdent à un rythme effarant. Nous avons besoin de membres plus permanents, de membres qui pourraient parfaire leur compétence, qui seraient objectifs, qui se tiendraient debout et qui auraient du cran.

J'aborderai au cours de ma dernière minute toute la question des nominations. À mon avis, il n'existe pas de pays démocratique dans le monde où le premier ministre a autant de pouvoir. Il nomme le chef de la police nationale, la GRC. Il nomme tous les juges de la Cour suprême. Il nomme le chef des Forces armées. Il nomme tous les ministres du Cabinet. Il nomme tous les sénateurs. Il nomme tous les directeurs des sociétés d'État au pays. Il nomme tous les dirigeants des conseils et organismes importants et il nomme tous les lieutenants-gouverneurs au pays. En outre, il nomme des milliers et des milliers de gens au sein de conseils et d'organismes.

Par conséquent, on retrouve souvent beaucoup de gens qui ne devraient pas siéger au sein de ces conseils et organismes particuliers parce qu'il n'y a pas d'examen soigné du processus par un comité parlementaire. Dans bon nombre de cas, un comité parlementaire devrait avoir le pouvoir de ratifier ou de rejeter une nomination du gouvernement du Canada. Qu'y a-t-il là de si radical? À tout le moins, le Parlement du Canada, par l'entremise d'un comité pertinent, devrait examiner un nombre beaucoup plus élevé de ces nominations.

Le Parlement lui-même devrait avoir plusieurs calendriers fixes. Nous devrions avoir un pour les discours du Trône, un pour les exposés budgétaires et un pour les élections générales afin de retirer ce pouvoir des mains de l'exécutif et du premier ministre du Canada et de confier plus de pouvoir à la population par l'entremise de leurs représentants élus, les députés élus de tous les partis à la Chambre.

M. Bill Casey (Cumberland-Colchester, PC): Je sié debate à la Chambre de façon intermittente depuis 1988 et à mon avis, ce qu'il importe le plus de changer, c'est le système des comités. C'est la pagaille aux comités à l'heure actuelle. Les présidents des comités sont déterminés à l'avance et ils sont choisis par le ministre. Grâce à toutes sortes de tours de passe-passe au moment du vote, on en arrive à ce qu'il ne reste plus qu'un seul candidat possible pour présider le comité. Ce seul facteur

donne le ton aux travaux des comités et les rend beaucoup moins efficaces.

Les travaux des comités seraient beaucoup plus efficaces si les présidents étaient élus au scrutin secret, comme c'est le cas pour le Président de la Chambre. Il serait aussi très important de prévoir des scrutins secrets pour l'établissement de l'ordre du jour.

Au Comité des transports, au cours de la dernière législature, nous nous sommes penchés sur toute une série de résolutions relativement aux questions importantes à étudier. Nous sommes passés de 15 questions à 8, à 6, puis à 2. Juste au moment où nous allions choisir celle dont nous allions discuter, le ministre a annoncé qu'il voulait nous faire faire autre chose. Tous les députés ministériels l'ont appuyé et c'est que nous avons fait. Cette question n'était pas sur notre liste. Ce n'était pas ce sur quoi nous allions nous pencher.

Si l'ordre du jour des comités pouvait être établi par un scrutin secret, les comités seraient plus efficaces et productifs.

Les secrétaires parlementaires sont les policiers des comités. Ils sont là pour voir à ce que les députés ministériels suivent la voie qui leur a été tracée et qu'ils fassent ce qu'ils doivent faire. Ils ne devraient pas être là. S'ils y sont, ce devrait être en qualité de témoins.

Nous devrions avoir le pouvoir d'amorcer des mesures législatives et la liberté d'apporter des amendements qui correspondent bien davantage à ce qui est approprié pour la question à l'étude.

Nous devrions recevoir beaucoup plus rapidement les comptes rendus des comités. Il faut des semaines et des semaines avant que le public puisse recevoir un compte rendu de comité, et à ce moment-là le projet de loi a peut-être déjà franchi l'étape de la dernière lecture à la Chambre et été adopté. À quoi bon recevoir un compte rendu aussi tard?

En Grande-Bretagne, les comptes rendus doivent être publiés dans un délai de deux semaines, et il devrait en être ainsi ici également. Il n'y a pas de raison que cela ne puisse se faire.

L'accès à l'information est une source d'irritation constante pour moi. J'ai vu ma capacité de m'acquitter de mes fonctions affaiblie par les changements apportés à l'application de la loi sur l'accès à l'information et à celle de la politique gouvernementale à cet égard. Quand je demande de l'information en vertu de la loi sur l'accès à l'information, j'obtiens habituellement plusieurs pages dont la moitié ne portent rien et d'autres sont mises à blanc, amputées d'éléments importants. Cela dénature tout l'objet du système d'accès à l'information. Ce système pourrait pourtant être un outil très efficace et très utile pour nous aider à nous acquitter de notre travail. D'abord, nous sommes bloqués. Puis nous recevons des versions abrégées et des versions altérées. En fait, elles sont tout simplement inutiles dans bien des cas.

En outre, à mesure que le gouvernement se départit d'organismes, nous n'avons plus accès à des renseignements fournis autrefois par ces organismes. Un bon exemple est NavCan, qui s'occupe du contrôle de la circulation aérienne. Lorsque cet organisme relevait de Transports Canada, nous pouvions avoir accès à des renseignements provenant des rapports d'incident des contrôleurs de la circulation aérienne et nous pouvions connaître leurs griefs et leurs préoccupations. Nous pouvions avoir accès à des rapports concernant la structure des tours de contrôle de la circulation aérienne. Nous ne pouvons plus le faire, car cette responsabilité a été confiée à NavCan.

Les votes de confiance sont pratiquement devenus la norme, et il ne devrait pas en être ainsi. Des votes libres devraient avoir lieu sur beaucoup plus de questions. Même les questions sans importance font l'objet de votes de confiance. On dit aux ministériels de suivre la ligne du parti, sous peine de payer un prix énorme.

On prend trop de temps à répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*. Nous pourrions utiliser ces questions bien plus à notre profit et à celui des Canadiens si le délai de réponse était plus court. Pourquoi faut-il plus de sept jours pour répondre à une question inscrite au *Feuilleton*? Il n'y a aucune raison à cela. Il faudrait remédier à la situation.

Note de la rédaction : Le rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes fut déposé le 1^{er} juin 2001.